



DÉCLARATION LIMINAIRE  
CTS du 26 octobre 2017

Monsieur le Président,

En introduction, l'UNSA souhaite rappeler le mécontentement des agents qui a conduit à la mobilisation lors de la journée de grève intersyndicale du mardi 10 octobre avec pour mots d'ordre le refus de :

- La baisse drastique des effectifs 120 000 postes pour le quinquennat !
- Le gel du point d'indice et un pouvoir d'achat bloqué pour les agents publics !
- La hausse de la CSG qui serait certes neutralisée en 2018 et 2019 par une prime compensatoire mais sans promesse pour la suite ;
- Le rétablissement du jour de carence ;
- Le report des mesures PPCR (Parcours Professionnels Carrières Rémunérations).

A ce titre, le gel du point d'indice, la hausse de la CSG, le report des mesures PPCR c'est-à-dire **le non respect des engagements pris par l'Etat**, donnent un panorama de l'exaspération légitime des agents dans laquelle les décideurs politiques les maintiennent à dessein.

Ainsi, la réunion obtenue sur ce thème, en préparation du CCFP (Conseil Commun de la Fonction publique) ce mardi 24 octobre avec les OS représentatives, confirme le report d'un an, au moins, de PPCR, car une incise particulière précise à la fin du premier paragraphe du projet de décret « sur

la durée du mandat » il faut comprendre « présidentiel » soit 2022 et envoie le signal inquiétant que désormais **l'Etat ne respecte plus ses engagements envers les agents publics !** Pour l'UNSA, les premiers.res touchés.es, par cette décision inique, sont les agents.es de catégorie C dont les corps sont entrés dans le dispositif qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2017 !

**L'UNSA, met en garde et dénonce l'erreur politique que constitue le report de PPCR.**

A ceci s'ajoute aussi les coupes budgétaires importantes inscrites dans le Projet de Loi de Finances pour nos 2 ministères. D'ailleurs le coup d'arrêt brutal aux emplois aidés risque de pénaliser un peu plus les populations les plus éloignées de l'emploi qui sont les premières bénéficiaires de ces contrats.

Ces diminutions budgétaires se traduisent également par une dégradation continue des conditions de travail des agents et la perte de sens qu'ils éprouvent devant un empilement de réformes illisibles. L'analyse des résultats du baromètre social alerte pourtant d'année en année sur ces items sans réelle prise en compte.

L'attitude de l'Administration s'apparente à celle du « pompier pyromane » : d'un côté on participe à la dégradation des conditions de travail et d'un autre on prétend vouloir améliorer la qualité de vie au travail ...

Ainsi les services de l'Etat après dix ans d'instabilité et d'errements marqués par des changements incessants de pilotes et d'organisation, au plan politique comme administratif vont connaître leur énième réforme.

Le programme Action publique 2022 a été présenté dans le projet de loi de programmation des finances publiques pour la période 2018 à 2022 et va impacter durement à nouveaux les organisations, les agents et le service rendu aux usagers.

Action publique 2022 poursuit trois objectifs :

- « accompagner la baisse des dépenses publiques »,
- « améliorer la qualité des services publics »,
- « offrir aux agents publics un environnement de travail modernisé ».

Un comité de réflexion dénommé “Action publique 2022”, qui comprendra des experts va intervenir en amont de ce processus de revue des missions.

*« Ce Comité s’interrogera sur l’opportunité du maintien et le niveau de portage le plus pertinent de chaque politique publique. Cela pourra le conduire à proposer des transferts entre les différents niveaux de collectivités publiques, des transferts au secteur privé, voire des abandons de missions ».*

Dans cette optique, des chantiers interministériels sont d’ores et déjà identifiés. Par exemple :

- « Une profonde rénovation du cadre de gestion des agents publics et des politiques de ressources humaines (cadre statutaire, rémunération, recrutement, dialogue social, management et leviers de motivation,...) » qui interroge fortement sur l’avenir de la fonction publique.
- « La transformation numérique qui aura pour objectif de tendre vers 100% de démarches administratives numérisées à l’horizon 2022 » alors que 20 % des foyers en France n’ont pas d’accès à Internet d’après l’INSEE .

Le CTS est convoqué aujourd’hui autour de cinq sujets :

- Approbation du procès-verbal du CTS du 15 juin 2017;
- Pérennisation et extension du périmètre d’intervention de la MAESIC ;
- Présentation de la charte relative à la protection de l’information et des systèmes d’information des ministères chargés des affaires sociales ;
- Réforme territoriale : présentation de l’évolution des effectifs des DIRECCTE entre 2015 et 2016 ;
- Information sur le dossier « harmonisation du temps de travail ».

Il est regrettable, encore une fois, que les documents ne soient pas transmis dans les temps au moins quinze jours avant la date du CTS pour pouvoir être analysés correctement. Par ailleurs, il n’est pas mentionné dans l’ordre du jour si ces sujets feront l’objet d’une consultation ou d’une simple information.

Concernant la MAÉSIC (Mission d'Appui aux Équipes Système d'Information et Communication), l'UNSA dénonce la création d'une agence regroupant les informaticiens des GAD (Groupes d'Appui aux DI(R)ECCTE).

Lors de la présentation du projet EUCLID en 2014 dans cette même instance, l'UNSA vous avait fait part déjà de ses plus vives réticences concernant cette organisation. L'expertise conduite dans trois régions pilotes pointait les dysfonctionnements et les conséquences de ce type d'organisations.

Force est de constater que notre organisation syndicale avait raison de s'inquiéter pour l'avenir de ce service quand elle écrivait à ce moment là : « L'UNSA s'interroge sur la pérennité du service informatique au sein même des structures et considère que ce projet n'offre pas de perspectives rassurantes. Elle craint une externalisation de l'activité informatique à terme ... ».

Aujourd'hui, l'UNSA met en garde à nouveau l'Administration sur les choix qui sont faits pour orchestrer la disparition de certains services au sein de la fonction publique. Pour légitimer cette entreprise, on assiste à une campagne de dénigrement des fonctionnaires et du service public mal vécue par les agents. On oppose dans ce but les salariés du privé et du public.

Le service public ne serait pas suffisamment efficient car, trop onéreux, trop éloigné des citoyens, trop bureaucratique, pas assez moderne...

Les fonctionnaires seraient mieux rémunérés que dans le privé, travailleraient moins et auraient une meilleure retraite...

La gestion de l'action publique ne se réduit pas à un simple exercice comptable avec des usagers qui deviendraient des clients. Tout ceci dans un pays où l'individualisme prévaudrait sur l'intérêt général avec des individus qui ne seraient reconnus qu'à l'aune de leur réussite financière.

Pour l'UNSA la devise « Liberté, Égalité, Fraternité » inscrite sur les frontons de nos mairies a encore un sens aujourd'hui.

Les services publics sont garants de la cohésion sociale et de l'égalité de traitement des citoyens. Comme le disait, Jean Jaurès : « Les services publics constituent le premier patrimoine de ceux qui n'en ont pas ». Ils sont la richesse de toutes et tous et contribuent à garantir une société démocratique.

Je vous remercie de votre attention.

